

Avis de consultation Projet QC-2025-03

Septembre 2025

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 8 septembre au 12 septembre 2025.

Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur l'annexe Québec suivante en vue de son éventuelle adoption par la Régie.

Nouvelle version d'annexe :

- FAC-002-4-QC-2 – Dispositions particulières applicables au Québec visant la norme FAC-002-4 – Études de raccordement d'installations

Annexe à retirer :

- FAC-002-4-QC-1 – Dispositions particulières applicables au Québec visant la norme FAC-002-4 – Études de raccordement d'installations

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts de l'annexe de la norme de fiabilité. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Annexe Québec proposée;
- Annexe Québec proposée en suivi des modifications;
- Norme FAC-002-4 adoptée dans le dossier R-4225-2023, pour information seulement;
- Sommaire de l'annexe à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact.